



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

**ARRETE DU MAIRE N° 5612/2018  
PORTANT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT POUR  
PERMETTRE LE TIR DU FEU D'ARTIFICE AUX PRES DU REVEILLON LE 23 JUIN 2018  
LORS DE LA MANIFESTATION « MAROLLES EN FETE ».**

Madame le Maire de la Commune de MAROLLES-EN-BRIE,

- **Vu** le Code de la Route, et en particulier l'article R417-10,
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2213-1, L 2213-2 et L.2213-4
- **Vu** l'Arrêté interministériel du 15 juillet 1974 modifié par l'Arrêté du 21 septembre 1981, relatif à la signalisation temporaire,
- **Considérant** qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de la Route de Brie, pendant le feu d'artifice de catégorie F4 organisé par l'entreprise LM EVENEMENT CIEL, 2 rue du Vallon, 94440 MAROLLES-EN-BRIE, pour la manifestation « MAROLLES EN FETE », dans les Prés du Réveillon,

**ARRÊTE CE QUI SUIT :**

- ARTICLE 1** Du samedi 23 juin 2018 à 20h au dimanche 24 juin 2018 à 2h, la circulation des véhicules automobiles sera interdite, sauf aux riverains et véhicules de secours, route de Brie dans sa portion située entre la rue des Foulours et les Prés du Réveillon.
- ARTICLE 2** Durant cette manifestation les Services Techniques devront mettre en place, à cet effet, des barrières de police et une signalisation conforme à la réglementation en vigueur.
- ARTICLE 3** Les véhicules en stationnement interdit et gênant le bon déroulement des travaux seront évacués et mis en fourrière, aux frais et risques des contrevenants.
- ARTICLE 4** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,  
Monsieur le Commissaire de Police de Boissy Saint Léger,  
Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Créteil,  
Entreprise LM EVENEMENT CIEL,  
Monsieur le Directeur des Services Techniques,  
Seront chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent Arrêté.  
Ampliation du présent arrêté sera adressé à :  
Monsieur le Préfet du Val de Marne,  
Monsieur le Commandant de Brigade des Sapeurs Pompiers de Villecresnes

A Marolles-en-Brie, le 22 mars 2018



  
Sylvie GERINTE  
Maire de Marolles-en-Brie

**Acte à classer****5612-2018**

|                |                                 |             |          |
|----------------|---------------------------------|-------------|----------|
| <b>1</b>       | <b>2</b>                        | <b>3</b>    | <b>4</b> |
| En préparation | En attente retour<br>Préfecture | > AR reçu < | Classé   |

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2018-03-23T16-00-34.00 ( MI210167120 )

## Identifiant unique de l'acte :

094-219400488-20180322-5612-2018-AR ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Circulation et stationnement pour permettre le tir  
du feu d'artifice aux près du Réveillon le 23 juin  
2018 lors de la manifestation "Marolles en fête"

Date de décision : 22/03/2018



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.3. VoirieActe : [5612-2018.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 23/03/18 à 16:00

Par [MARQUES Christine](#)

Transmis

Date 23/03/18 à 16:00

Par [MARQUES Christine](#)

Accusé de réception

Date 23/03/18 à 16:06